

PROSPECTUS  
D'UNE  
DIPLOMATIQUE-PRATIQUE  
OU  
TRAITÉ  
DE L'ARRANGEMENT DES ARCHIVES  
ET TRÉSORS D'ICELLES.

OUVRAGE nécessaire aux Dépositaires des Titres des  
anciennes Seigneuries, des Évêchés, des Chapitres, des  
Abbayes, des Communautés Religieuses, des Corps de  
Ville, & à tous ceux qui veulent s'adonner à l'étude des  
Titres & des Écritures anciennes.

Par M. LE MOINE, Secrétaire & Archiviste de l'Église Cathédrale de  
Toul, & ci-devant de l'Insigne Église de S. Martin de Tours; de  
l'Académie Royale des Sciences & des Arts de Metz.

PROPOSÉ PAR SOUSCRIPTION.



A M E T Z,

Chez JOSEPH ANTOINE, Imprimeur ordinaire du Roi, & de  
ladite Société Royale, Place des Charrons.

M. D C C. L X I I I.

Case

wing

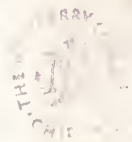
2

45

.18

Sen. 1 a

no. 14



Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "Chicago" and "Illinois" are faintly visible.

Case  
Wing  
2  
45  
.15  
ser. 1a  
no. 4

A Toulouse le 18. <sup>de</sup> P. 1768.

Monsieur.

**P**ROTECTEUR des choses utiles & de ceux qui s'y dévouent,  
on m'a flatté que vous receveriez, avec bonté, le *PROSPECTUS*  
de la *DIPLOMATIQUE-PRACTIQUE* que j'ai l'honneur de  
vous adresser & que je me dispose à mettre incessamment au jour.

Attaché depuis long-tems au pénible travail de remettre dans l'ordre  
les Chartiers de plusieurs Églises, l'expérience m'a montré les voyes  
sûres, simples & naturelles qui conduisent à ce but ; j'en ai rédigé  
les moyens & j'ai cru devoir les consacrer à l'utilité générale des Corps  
Ecclésiastiques & des grandes Seigneuries ; mais c'est à eux à m'aider,  
par leurs souscriptions, à les leur procurer.

Si les Papiers qui composent un Chartier sont dérangés, on trouvera  
dans cet Ouvrage les Tableaux de l'ordre dans lequel il faut les remettre,

Casa

Wing

2

45

.18

Ser. 1a

no. 14

& cet ordre peut se rétablir, avec la plus grande facilité, par les personnes même les moins versées dans ce genre, pour peu qu'elles ayent d'intelligence & de bonne volonté.

Si les Archives sont en ordre, l'Ouvrage n'est pas moins utile; le *Vocabulaire Praticien-Gothique* & le *Dictionnaire des Abréviations françoises* qui le terminent, sont des secours dont on a besoin toutes les fois qu'on a de vieux Titres à consulter.

Les secrets qu'on y a consigné, soit pour conserver les Titres sans altération, soit pour faire revivre les anciennes Écritures effacées par le tems, pour composer la meilleure Encre indélébile & perpétuelle, &c. ne sont pas d'une moindre utilité.

Les moyens indiqués pour faire tout l'usage possible des Carthulaires, des Régistres des Délibérations & des Comptes; l'art de donner un nouvel ordre aux Archives dérangées par les années & par l'augmentation des Titres; les Formules des anciens Actes qui facilitent le déchiffrement ennuyeux & pénible des Chartes, sont des parties essentielles; mais qu'il faut bien connoître pour les mettre en pratique.

Toutes ces choses sont rassemblées dans un *in-quarto* qu'on sera toujours bien aise d'avoir sous la main, soit dans la Bibliothèque, soit dans la Procure & dans le Trésor des Archives.

D'après ces avantages , qu'on me flatte d'avoir réunis , j'ose croire ,  
*Monsieur* que vous voudrez bien regarder ma démarche ,  
non comme une sollicitation importune de souscrire , mais comme une  
louable ambition de pouvoir vous présenter le fruit de mes veilles , &  
de voir la liste , qui sera à la tête de mon Ouvrage , décorée de votre nom.

Je suis avec un respect infini ,

*Monsieur*

*Votre très-humble & très-obéissant*

*Serviteur ,*

*Le Moine*

---

Case  
Wing

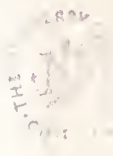
2

45

.18

See 1a

no. 14



*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*



# PROSPECTUS

D'UNE

*DIPLOMATIQUE - PRATIQUE*

OU

## T R A I T É

DE L'ARRANGEMENT DES ARCHIVES,

*Proposé au Public, par souscription.*



NE des branches les plus intéressantes de la Littérature, demeurée presque inculte jusqu'au milieu du siècle dernier, c'est la connoissance des Chartes & des Diplômes. L'ignorance & l'envie osèrent en attaquer la certitude, & répandre sur un Ordre respectable des soupçons d'altération & d'infidélité. Plusieurs Savans, versés dans la science de l'antiquité, pour dissiper ces soupçons injurieux, donnerent leurs *Traité de Diplomatique-Théorique*, reçus avec tant de reconnoissance.

Mais suffit-il de savoir discerner les faux Titres d'avec les vrais, si ces Titres, confondus dans un amas immense de pieces, la plupart inutiles, sont perdus pour celui qui les possède ? Il faudroit donc encore une *Diplomatique-Pratique*, un Livre qui enseignât la maniere la plus comode de remettre l'ordre dans un Chartrier, afin de trouver dans l'instant une piece demandée; or ce Livre manque à la Littérature.

L'arrangement des Archives a trop souvent été abandonné à des déchiffreurs obscurs, à des Praticiens intéressés, à des personnes remplies de zele, mais peu versées dans ce genre d'étude. Contens d'avoir superficiellement débrouillé le cahos qui leur étoit confié, ils se sont unique-

ment occupés du déchiffrement des Titres, & n'ont pas même soupçonné que le soin de les arranger pût être réduit en art.

Les Commissaires à terrier, qui selon M. de Fréminville, ne peuvent commencer leurs opérations que les Archives ne soient préalablement mises en ordre, ont senti la nécessité d'établir des principes sur la manière d'y parvenir : mais ils s'en sont tenus au simple desir.

Pour nous, qui depuis plusieurs années faisons notre unique objet de cet art, nous avons présumé que le Public pourroit agréer le fruit de nos recherches, le résultat de nos réflexions ; nous les lui présentons avec timidité : il jugera lui-même de leur utilité par une idée du Livre qui les développe.

Le Chapitre premier traite des qualités de l'Archiviste de profession, & de la lecture des Titres, considérée seulement comme une partie accessoire : l'esprit d'ordre en étant l'objet principal.

Dans le second, l'on veille au bien de l'humanité, en indiquant les moyens de conserver sa santé au milieu de l'air corrompu que l'on respire dans les Chartriers.

Dans le troisième, l'on recommande à tous ceux qui travaillent aux Archives, de recueillir avec soin toutes les notes qui peuvent servir à faire connoître les mœurs, les usages & les loix des nos Ancêtres ; l'histoire particulière d'une Seigneurie, d'une Eglise, d'une Ville, d'une Province, de la France entière ; l'évaluation des monnoyes anciennes & les noms des personnes qualifiées, pour servir aux Généalogies. On insiste sur cet article, parce que de pareils Recueils peuvent rendre d'importans services aux Lettres.

Bien des personnes se proposent d'arranger une Archive, sans s'être seulement formé un plan correct. L'un se contente de rapprocher dans un même lieu tous les Titres d'une même Seigneurie & n'entre dans aucun détail ; l'autre partage les Titres par la nature des Actes : les Baux avec les Baux, les Transactions avec les Transactions, &c. Celui-ci divise toutes les Chartres par ordre chronologique, & forme une ou plusieurs liasses de chaque siècle ; celui-là fait un inventaire des Titres de chaque layette, sans aucune subdivision. Ces différens plans pèchent par les principes.

Le quatrième Chapitre est employé à en montrer les défauts.

Et le cinquième présente un plan général qui remédie à tous les inconvéniens des précédens, & qui renferme tous les avantages desirés.

Ce plan est divisé en six opérations, qui se réduisent : 1°. A diviser tous les Titres sous des dénominations génériques : comme Droits Seigneuriaux, Domaines affermés, Rentes, &c.

2°. A subdiviser ces mêmes Titres en différentes espèces.

3°. A les déplier & à leur assigner à chacun une date certaine ou approchante ; soit qu'ils soient datés par les années, mois & jours ; soit qu'ils n'aient point de milliaire, mais seulement des indications suffisantes ; soit enfin qu'ils n'aient ni dates ni indications.

4°. A faire l'analyse des Chartres sur des brouillons ou papiers volans.

5°. A mettre au net, sur du grand papier, les inventaires de tous les Titres analysés.

6°. Et à terminer ces inventaires par de bonnes Tables alphabétiques. Chacune de ces opérations forme l'objet d'un Chapitre particulier.



Dans le neuvième, l'on détaille les obstacles qui se rencontrent dans l'analyse des Chartes, les moyens de les lever, la manière de rapprocher les anciens Titres des nouveaux & les copies des originaux ; les extraits des longs rouleaux de parchemin, des enquêtes par turbes, des procédures de plusieurs siècles, des liasses qui ne renferment qu'une même espèce de Titres, le soin d'écarter les pièces inutiles, enfin des observations sur ce qui peut faciliter cette quatrième opération.

L'on suspend la cinquième pour donner la définition des noms assignés aux anciens Actes, comme Chartes, Chirographes, Instrumens, Mémoires, Lettres, Écritures, Cédules, Rôles, Préceptes, Privilèges, Brevets, Lettres de précaire, de préjudice, authentiques & autres dénominations génériques, dont l'intelligence est absolument nécessaire à quiconque se propose d'en donner l'analyse.

Dans l'onzième Chapitre, l'on expose les sept caractères intrinsèques & extrinsèques, auxquels on peut discerner les faux Diplômes d'avec les vrais, savoir : la matière sur laquelle ils sont écrits, les instrumens & l'encre que l'on y a employé, la figure des lettres, les sceaux, les styles & les formules.

Le fonds de ces deux derniers Chapitres est tiré des principes du P. Mabillon, de Ducange & des Auteurs du *nouveau Traité de Diplomatique*. Peut-être dira-t-on qu'il étoit inutile de se rendre l'écho de ces Savans, & de répéter ce qu'ils ont dit.

Plusieurs raisons nous ont engagés à le faire :

1°. Ces principes sont essentiellement nécessaires à tout Archiviste : il ne peut les ignorer sans tomber dans de lourdes fautes, & nous n'aurions pas omis d'en parler plus au long, si nos Maîtres ne nous avoient prévenus.

2°. Ces mêmes principes, dépouillés de toute l'érudition qui les accompagne dans le texte, sont ici présentés si laconiquement, que quelques pages seulement contiennent l'extrait d'un volume entier.

3°. La nouvelle Diplomatique, l'ancienne, & Ducange, par leur haut prix, ne peuvent se trouver que dans un petit nombre de Cabinets, & une infinité de personnes, éloignées des Capitales & des grandes Bibliothèques, verront sans doute avec plaisir un seul *in-quarto* leur tenir lieu de plusieurs volumes, au moins pour les Chartriers courans.

Tous les Titres d'un Trésor mis en ordre, inventoriés, cotés, enliassés, déposés dans des layettes, il reste encore à arranger les Livres reliés, comme les Comptes, les Manuels, les Cartulaires, les Terriers, les Régistres des délibérations capitulaires & les Nécrologes pour les Chapitres & les Monastères.

Le quatorzième Chapitre est consacré à désigner l'usage que l'on peut faire de ces volumes, & les avantages que l'on en peut tirer pour le temporel, la discipline, la police intérieure, & même l'histoire d'une Seigneurie ecclésiastique ou laïque.

Le quinzième Chapitre offre divers plans d'arrangemens propres à divers Chartriers : une Terre titrée, un Evêché, un Chapitre, une Abbaye, un Prieuré, un Corps de Ville, une Communauté de Marchands ou d'Arts & Métiers, &c.

Et le seizième contient plusieurs objets qui ont un rapport direct aux Archives, tels que des secrets pour préserver les papiers & parchemins

de la piquure des vers, du rongement des mittes, de l'humidité & autres accidens qui les font périr & les rendent sans force ni consistance. D'autres secrets pour faire revivre les anciennes écritures. Des observations sur les anciens usages, relativement aux Chartes. Formules de devis & traités avec un Archiviste. Avis aux Commissaires, Gardes-clefs du Trésor, pour maintenir l'ordre rétabli dans un Chartrier, &c.

Voilà ce qui compose, à proprement parler, le fonds de la *Diplomatique-Pratique* que l'on présente au Public, bien différente, comme l'on voit, de celle des RR. PP. Bénédictins, puisque l'une est la *Théorie* des Archives & que l'autre en est la *Pratique*.

Elle est suivie de plusieurs pieces qui ne sont pas moins nécessaires à ceux qui desirent fournir la carrière de l'antiquité.

I°. Un Vocabulaire d'environ deux mille mots françois, qui ne sont plus en usage depuis plusieurs siècles. M. La Curne de Sainte-Palaye s'occupe depuis long-tems de cet objet, mais il est plus vaste & renferme tous les mots de l'ancienne Langue Romance. Ce Vocabulaire au contraire est restreint aux seuls mots employés dans les Chartes, les Titres & les Cartulaires : on pourroit le nommer *Dictionnaire Praticien-Gothique*, ou *Dictionnaire du bas Gallicisme*. On y a joint l'année en laquelle chaque mot étoit en usage, & c'est ce qui distinguera les termes que nous avons nous-mêmes tirés des Titres & interprétés, d'avec ceux pris dans de petits Vocabulaires, répandus dans divers ouvrages.

Le mot ne sera pas toujours séchement accompagné de son interprétation, comme *Cuens Comte*. 1360. On y ajoutera souvent le mot latin d'où le françois est dérivé, comme *moult*, beaucoup; *multum*. 1450, & les différentes acceptions dans lesquelles il peut avoir été pris, comme :

MAIGNIÉES,	{	Dignitaires. Chefs de Famille. Suite, ou Serviteurs. Famille entiere.	}	1380. 1391. 1410.	}	&c.
------------	---	--	---	-------------------------	---	-----

II°. Un Dictionnaire des Abréviations les plus difficiles, trouvées dans les Titres depuis la fin du XIII<sup>e</sup>. siècle, en les suivant presque jusqu'à nos jours.

On se borne aux abréviations françoises, les latines ayant été épuisées par des Savans modernes; & l'on ajoute, comme au Vocabulaire François-Praticien, l'année en laquelle ce mot abrégé ou l'abréviation étoit en usage.

D. Taffin, dans son *nouveau Traité de Diplomatique*, a donné un certain nombre d'abréviations latines & françoises indistinctement; mais, à l'exception d'une petite planche, il n'a point fait graver ces mots abrégés, au lieu que l'on en trouvera, dans le Traité proposé, un assez bon nombre de colonnes.

Cet objet est essentiel pour les Commencans, parce qu'il est certain qu'une abréviation, qui ne seroit pas exactement rendue, ne se devineroit pas plus facilement dans notre ouvrage que dans les Titres d'où elle seroit tirée; au lieu qu'étant bien dessinée, & répétée dans toute l'étendue du mot, en caractères de ce siècle, elle ne demandera pas la moindre contention & sera toute déchiffrée.

Ces abréviations, exactement figurées, auront encore l'avantage de donner une idée des écritures cursives, & même des liaisons de chaque siècle depuis le X<sup>e</sup> : & c'est le commencement de la Paléographie françoise, désirée par l'Auteur du Spectacle de la Nature.

Peut-être ces deux Dictionnaires pourront-ils servir un jour à fixer en Justice l'incertitude où souvent les Avocats se trouvent sur l'explication d'un ancien mot, ou d'une abréviation gothique. Un seul mot, une seule abréviation, bien interprétés, contribuent souvent au gain d'un Procès.

III<sup>o</sup>. Des Formules latines & françoises, des Actes des XIII, XIV, XV & XVI<sup>es</sup>. siècles, pour se familiariser avec le style antique : dès qu'on sçaura bien les différens styles de ces Formules, rien n'arrêtera plus dans la lecture des Actes, & c'est à ce dessein qu'elles ont été recueillies.

IV<sup>o</sup>. Cet ouvrage sera terminé par un modele de différentes especes d'inventaires, afin de donner à ceux qui ne sont point versés dans la pratique, la facilité de saisir d'un coup d'œil les conventions essentielles d'un Acte, & l'art de renfermer beaucoup de sens en peu de mots : ces inventaires sont le résultat de tous les principes établis dans le cours du Livre.

Tel est le plan de cet ouvrage, médité pendant plus de dix ans, & présenté au Public par la voye de la souscription. Les dépenses nécessaires pour l'impression & la gravure des abréviations, ont déterminé l'Auteur, du consentement de l'Académie, à proposer cette voye, & parce que c'est d'ailleurs le seul moyen d'en rendre le prix modique, & conséquemment à la portée de tous ceux, même les moins aisés, auxquels il peut être utile.

L'ouvrage formera un volume in-4<sup>o</sup>. de 350 à 400 pages, de mêmes format, caracteres & papier que la nouvelle Diplomatique, afin qu'il puisse faire suite à ceux qui voudront les réunir, & le prix de la souscription est fixé à *neuf livres*, broché.

Elle sera ouverte depuis le premier Novembre prochain jusqu'au premier Août 1764 suivant, passé lequel tems ceux qui n'auront pas souscrits le payeront *quinze livres*.

Il y aura en tête de l'ouvrage une liste des Souscripteurs.

Ils feront remettre le prix de leur souscription dans le tems utile indiqué, & franc de port, ainsi que les lettres d'avis, savoir : à Metz, au Sr. Antoine, Imprimeur du Roi & de l'Académie Royale ; à Paris, au Sr. Despillly, rue S. Jacques ; à Lyon, au Sr. Bruyset Ponthus, Libraire, rue S. Dominique ; à Rouen, au Sr. Richard Lallemant, Imprimeur-Libraire ; & à Nancy, au Sr. Baurain, Libraire.

Dès que les souscriptions auront produit un fonds suffisant pour les frais de gravures & d'impression, on commencera l'édition du Volume, qui sera extrêmement soignée, & on le fera passer sur le champ aux Souscripteurs ; mais si le montant de cette souscription n'est pas rempli au tems fixé, l'ouvrage ne sera pas imprimé, & on rendra l'argent, franc de port, à tous ceux qui se trouveroient avoir souscrits. Monsieur DUPRÉ DE GENESTE, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale, veut bien se rendre dépositaire des sommes qui seront avancées, & garant de leur emploi ou de la remise qui en sera faite. On ose cependant se flatter que l'utilité qui en résulte engagera les Amateurs du bon ordre & du vrai, à coopérer à cette impression, en souscrivant au lieu qui leur conviendra le mieux & au tems indiqué.

L'on assure d'avance que dans le cas d'une seconde édition de l'ouvrage, il ne s'y fera aucuns changemens ni additions que par supplément; & que ce supplément sera donné *gratis* aux Souscripteurs, en représentant leur quittance au Libraire chez lequel ils auront souscrit.

L'Auteur, qu'aucune vue d'intérêt ne guide dans la publication de cet ouvrage, qu'il a consigné dans le dépôt de l'Académie, comme un foible tribut du travail qu'il lui doit, n'envisage que la gloire d'être utile à la Société dans la partie qu'il a embrassée; puisse ce motif lui mériter la bienveillance des Gens de Lettres, de ceux qui les protègent & les aiment.

